

REUNION DU 12 DECEMBRE 2019

Tous présents.

Délibération cession étrave

Le conseil municipal autorise le maire à céder l'étrave au pôle technique intercommunal pour un montant de 3800 €.

Délibération

Partenariat avec la direction départementale du livre et du multimédia.
La convention de partenariat département/commune est renouvelée pour 3 ans pour le prêt des livres

Délibération vente terrain communal

Afin d'établir l'acte administratif concernant la régularisation des mutations foncières concernant l'achat de terrain communal par Mr/Mme Grandpierre. 644m² au pris de 10€/m² soit 6440€.